



délibération n° B2023-03
du bureau syndical
Séance du 30 janvier 2023
Conventions ENEDIS pour cartographie

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Le trente janvier deux mille vingt-trois, à onze heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP-SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rospenden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

↳ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

- **Excusés :** Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC, Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON : Marie-Claire HENAFF et secteur de QUIMPER : Hervé HERRY

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Conventions ENEDIS pour cartographie **Délibération du Bureau N°B2023-03**

Sur proposition du Président, Emmanuel QUERE, Directeur Adjoint, présente au Bureau les deux projets de conventions avec ENEDIS. L'une est relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDEF, l'autre est relative à l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux.

La première est une convention qui a pour but de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition de plans et données cartographiques au format numérique à moyenne échelle relative aux ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, sur le territoire de la concession, entre l'autorité concédante et le Concessionnaire.

La seconde est une convention qui a pour but de faciliter les échanges réciproques, entre l'autorité concédante et Enedis, de données cartographiques à grande échelle (représentation des ouvrages souterrains de distribution publique d'électricité à l'échelle 1/200ème) et moyenne échelle, à l'occasion de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes. Elle inclut les échanges prévus par l'article 3 de l'arrêté du 11 mars 2016 précisant la liste des informations devant être enregistrées dans le système d'information géographique d'un gestionnaire de réseau public d'électricité, tout comme les dispositions de l'article 4 de l'arrêté « inventaire » du 10 février 2020. Lorsque la convention relative aux échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement a été conclue entre Enedis et l'autorité concédante au niveau local, la convention en tient compte.

Monsieur le Président propose d'adopter les deux conventions.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDEF avec ENEDIS,
- approuve la convention relative à l'échange de données cartographiques à l'occasion de travaux, avec ENEDIS,
- autorise le Président à les signer ainsi que tout avenant pouvant intervenir.

Le 03 AVRIL 2023

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
François HAMON

